



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 20 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

Date de la convocation
12 septembre 2018

Date d'affichage
12 septembre 2018

Objet de la délibération
*Pôle service technique -
Service aménagement -
Nomination Espace Antonius
Arena*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude

Procurations :

ZUCK Bernard donne procuration à RE Daniel,
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

LACOURTE Gérard,
MAESTRACCI Sylvie,
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le projet de rénovation de la salle des fêtes nécessite la relocalisation de la salle associative attenante hébergeant l'association « Lei Ginesto ».

Une nouvelle salle associative a été aménagée par la commune, au 32, Avenue du 6^{ème} RTS.

Il convient de nommer ce nouvel équipement public. Il est proposé de lui donner le nom d'un poète Solliès-Pontois, et de le baptiser « Espace Antonius Arena ».

Antonius Arena (Antoine Arène), né probablement vers 1500 à Solliès et mort en 1544, est un juriste et poète français, auteur d'un traité de danse.

Après des études de droit à l'Université d'Avignon, il sert dans l'armée française en Italie en 1527, puis devient juge à Saint-Rémy-de-Provence. Il est l'auteur de « Ad suos compagnones studiantes » (À ses compagnons étudiants), ouvrage en vers rédigé en latin macaronique.

Arena y décrit les basses danses et, plus brièvement, la pavane, la gaillarde, le tourdion et la courante.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU la proposition de nommer cette salle « Espace Antonius Arena »

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de cet équipement « Espace Antonius Arena »
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

25 SEP. 2018

28 SEP. 2018

